

La newsletter d'IRA



(N°3 du 2 au 11 mars 2015)

1- Violente répression contre les militants d'IRA venus à Aleg réclamer la libération de Biram et de ses codétenus



Plusieurs dizaines de militants et sympathisants d'IRA se sont donnés rendez-vous ce lundi 9 mars 2015 devant le Palais de justice d'Aleg (sud du pays), ville dans la prison de laquelle sont incarcérés Biram Dah Adeid, Brahim Ould Bilal et Djiby Sow depuis maintenant 3 mois, pour exiger la libération des militants antiesclavagistes. Mais des unités de la police et de la garde étaient, elles aussi, au rendez-vous et s'en sont données à cœur joie pour « casser de l'esclave » comme aiment à s'en vanter

certaines membres des forces de l'ordre. Il y eut de nombreux blessés dont la militante Fatimata Fall Mint Achour (voir photo, Cridem) qui fut évacuée par les manifestants à bout de bras vers l'hôpital régional.

Le lundi est jour de visite aux détenus d'IRA. C'est l'une des concessions arrachées par les détenus à la suite de leur dernière grève de la faim qui avait duré plus de trois jours. De nombreux militants sont venus de Nouakchott pour rendre visite à Biram, Brahim et Sow, maintenus en prison loin de leur circonscription juridique compétente en violation manifeste du code de procédure mauritanien et qui attendent la programmation de leur procès en appel après leur condamnation à deux ans de prison ferme par le Tribunal de Rosso. La prison d'Aleg, dont la construction (2011) constitue l'une des promesses emblématiques du programme électoral du président Aziz s'engageant à la remplir de ses plus irréductibles opposants, se situe à 5 Km du centre ville. Après avoir, non sans mal, rendu visite aux prisonniers, les militants s'étaient dirigés vers le Palais de justice dans l'intention d'organiser un sit-in et crier quelques slogans pour réclamer la libération de leurs camarades.

Sans la moindre sommation, une escouade mixte de policiers et de gardes, armés et casqués des pieds à la tête, s'est jetée sur eux après les avoir noyés dans un nuage de gaz lacrymogènes. Coups de matraque, de rangers, de poings...les éléments des forces de l'ordre semblaient bien préparés à leur tâche. Il y eut de nombreuses arrestations et blessures.

2- Ouverture du procès des « excommuniés d'IRA »



Ce jeudi 5 mars 2015 a vu s'ouvrir à Nouakchott, le procès des militants d'IRA arrêtés le 24 octobre 2014 à la suite d'une « excommunication » prononcée à leur rencontre par le grand mufti de la République, grand propriétaire terrien et esclavagiste à ses heures, l'imam Ahmedou Ould Lemrabott Ould Habibou Rahmane (voir photo). Il s'agit de Messieurs Brahim Jiddou, Yacoub Inalla et Sabar Houssein contre lesquels le parquet a requis deux ans de prison ferme et 60 000 UM d'amende pour chacun. Lors de ce procès, les avocats

des militants d'IRA n'eurent aucun mal à démontrer le caractère purement politique des réquisitions de l'accusation. Le verdict tombera le 19 mars prochain.

Cette affaire remonte au vendredi 24 octobre 2015. En ce jour de grande prière hebdomadaire et alors que Biram Dah Abeid, président d'IRA, avait organisé quelques jours auparavant une conférence de presse où il présentait l'Appel des élus et associations citoyennes de Chicago (USA) fustigeant la persistance de l'esclavage en Mauritanie et la permanence du double discours des autorités mauritaniennes sur cette question, l'Imam Ould Lemrabott, avait attaqué frontalement l'organisation anti-esclavagiste en qualifiant ses membres de « cinquième colonne du judaïsme et de l'impiété en Mauritanie ». Ould Lemrabott a appelé les autorités à « défendre l'Islam contre ses ennemis » en spécifiant la légitimité du meurtre de Biram.

Suite à cette charge sans précédent dans un lieu aussi solennel, Brahim Jiddou, surnommé « l'imam d'IRA » et qui, lui aussi, est versé dans les sciences islamiques, interrompit le Mufti en lui retournant accusations et compliments. S'en suivit l'intervention des fidèles qui se sont scindés en deux camps, l'un à majorité Hratîn et l'autre à majorité Bidân. C'est dans la soirée de ce vendredi que des membres de la police politique vinrent arrêter les militants d'IRA. Les premiers interrogatoires au commissariat de police de Tavragh Zeina cherchaient à « clarifier » les liens supposés entre IRA et la classe politique afro-américaine. Le lendemain, le sit-in organisé par d'autres militants d'IRA devant le commissariat de police fut violemment dispersé. Deux autres militants seront interpellés et jetés en prisons à cette occasion.

Ce procès démontre l'influence des Uléma du pouvoir qui sont capables « d'excommunier » des fidèles et de les jeter en prison alors que la contestation des prêches dans la Mosquée est une pratique très répandue et tolérée. Il démontre aussi la peur panique du gouvernement de Ould Abdel Aziz des connections qu'IRA a établies avec le mouvement abolitionniste mondial notamment dans les pays occidentaux.

3- Les détenus d'IRA rackettés et volés à l'intérieur des prisons nouakchottoises



Le groupe des détenus comprenant le Dr. Saad Ould Louleid, arrêtés le lendemain de l'incarcération de Biram, Brahime et Djiby continue à subir les sévices des geôliers du régime esclavagiste de Ould Abdel Aziz. En dépit de nombre de plaintes adressées aux autorités pénitentiaires, les militants d'IRA sont toujours la cible de harcèlement, d'incitation des prisonniers de droit commun connus pour leur dangerosité et de violence physique et verbale. Mais cette semaine, ils furent l'objet de racket et de vol qualifiés. L'opération a été montée sous l'égide d'un haut gradé de la Garde, le dénommé Didi Ould Nemine, capitaine de son état. Sans raison apparente, l'officier ordonna une fouille approfondie de la cellule que partage le docteur Saad avec d'autres détenus. Pendant la fouille, les détenus sont tenus à l'écart. Après cette fouille surprise, Saad remarqua la disparition d'une somme d'argent qui était en sa possession ainsi qu'une montre de valeur et quelques autres effets personnels qu'il gardait avec lui.

Remarquant le vol, il alerta l'administration pénitentiaire qui lui confirma qu'aucune consignation d'objets trouvés lors de la fouille ne fut faite dans ses registres. Il est donc clair, que l'officier de la Garde avait gardé pour lui l'argent, la montre et les effets personnels du prisonnier Saad Ould Louleid.

4- Ils ont publié sur l'esclavage en Mauritanie



a- L'anthropologue, Roger BOTTE, de l'Institut des mondes africains (IMAF) a écrit un article publié dans des journaux mauritaniens et repris par le site électronique d'information francophone, Cridem, intitulé : « *République islamique de Mauritanie : Charia et Esclavage* ». Il est consultable à partir du lien :

http://www.cridem.org/C_Info.php?article=667964

b- De son côté, Dr Mariella Villasante Cervello, Anthropologue (EHESS), Institut de Démocratie et des Droits Humains, IDEHPUCP (Lima, Pérou) vient de consacrer un remarquable essai sur « *Les droits humains et les tensions en République Islamique de Mauritanie. Les cas de l'emprisonnement de Biram Ould Dah et de la condamnation à mort de M'Khaitir* ». Ce texte est consultable sur la page de l'auteur à partir de [Ce lien](#) (si le lien ne fonctionne pas, le copier dans votre barre de navigateur). Il est paru aussi sur nombre de sites mauritaniens.